

L'info

n°378

juin
2021

Saint Brice Courcelles



Les Flâneries Musicales
Élections départementales et régionales
Cérémonie du 8 mai
Budget communal
PEDT

p.2
p.4 et p.5
p.6
p.7 à p.11
p.12 et p.13

Halte aux incivilités



La commune fait face à des incivilités de plus en plus récurrentes.

Ces incivilités constituent une perte de temps considérable pour les agents communaux obligés de ramasser les nombreux déchets sur les routes, les trottoirs et les aires de jeux dans les différents parcs de la commune.

Prenons l'exemple d'un mégot de cigarette. Saviez-vous que ces différents composants chimiques et toxiques mettent plusieurs années à se décomposer ?

Un danger pour l'environnement sous plusieurs formes. Un seul mégot présent dans les caniveaux suffit pour polluer 500 litres de ces eaux qui ruissellent jusque dans nos rivières.

Récemment, l'apparition des masques dans nos vies ne s'est pas seulement faite remarquée sur nos visages... mais également par leur abandon dans nos espaces publics.

Tous ces déchets et même parfois des dépôts sauvages polluent notre environnement.

Utilisez les déchetteries, les poubelles publiques, ne jetez aucun déchet au sol !

Nous comptons sur votre civisme pour remédier à ce fléau et vous en remercions.

ENSEMBLE chassons les incivilités.

Votre Maire



Les Flâneries Musicales maintenues Concert au Château de Courcelles

À l'occasion du 32^{ème} festival des Flâneries Musicales, le Château de Courcelles accueillera le vendredi 18 juin à 16h le Trio d'Anches de Champagne pour une escapade musicale en plein air. Le hautbois, la clarinette et le basson seront à l'unisson pour mettre à l'honneur Mozart, Beethoven et Tansman le temps d'un concert. En cas de météo défavorable, le concert se déroulera à la salle des fêtes de la commune. Pour réserver ou obtenir plus d'informations sur la programmation, rendez-vous sur le site :

<https://www.flaneriesreims.com/la-programmation-des-flaneries-musicales-de-reims.html> // Tarif : 15€. Dans le respect du protocole sanitaire mis en place



À la rencontre des arbres incontournables

Comme annoncé dans l'Info du mois de mai, la Médiathèque participe à la manifestation départementale « Jardin des Mots ». En partenariat avec le service des espaces verts et notamment, grâce à la participation de Julien, des vidéos ont été tournées dans les rues et les parcs de la commune pour vous présenter certaines espèces d'arbres. Les vidéos sont postées tous les samedis sur la page facebook de la médiathèque : @mediathequestbricecourcelles ; l'occasion de (re)découvrir le patrimoine arboré de la commune jusqu'au 12 juin.



Exposition jardiner naturellement

Pour l'occasion, la Médiathèque vous présente sur deux tables des sélections d'ouvrages sur ces thèmes pour adultes et plus jeunes qui sont empruntables.



Et encore mieux, la grainothèque a été remise en place et de nouveaux sachets à s'échanger ont fait leur apparition. Et toujours dans un esprit de partage, nous avons nous aussi fait du jardinage et désherbé nos collections : d'anciens numéros de revues sur le jardinage, la décoration et la cuisine sont donc à emporter. Venez vous servir !



Nouvelles acquisitions de films et dessins animés



Une cinquantaine de nouveaux DVD ont rejoint les collections de la Médiathèque. Il y en a pour tous les goûts : comédies romantiques cultes avec « Orgueil & préjugés » ou dans un autre style « Mamma Mia », thrillers et films d'épouvante avec le deuxième volet

de « ça. Chapitre deux » et « Crawl », comédies rafraichissantes avec « Antoinette dans les Cévennes » ou « La bonne épouse », ou encore de l'action avec... Chut ! N'en disons pas plus et venez découvrir les autres titres car nous avons aussi pensé aux plus petits. Ils pourront suivre les péripéties d'un bébé chouette protégeant le second œuf de la nichée dans « L'Odyssée de Choum », plonger au coeur de l'Océan avec « Blue », découvrir le Far-West avec « Calamity, une enfance de Martha Jane » et bien d'autres aventures encore.

Agenda

Lecture bébés lecteurs :

- Bébés lecteurs : 1er juin
- « tapis de lecture : un peu perdu »

Club lecture

Club-lecture : 3 juin à 19h « Le livre qui vous a le plus fait voyager »

Café langue : 11 juin à 17h30

« about garden »

Jusqu'au 12 juin :

Exposition « Jardiner naturellement »

Toutes les activités sont sur inscription obligatoire : bibliotheque@st-brice-courcelles.fr

Les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin

Les élections départementales et régionales sont prévues les 20 et 27 juin. À cette occasion, les bureaux de vote seront exceptionnellement délocalisés au complexe sportif, Salvadore Allende, rue de Luzarches.

PROTOCOLE SANITAIRE STRICT

- Les membres du bureau de vote seront obligatoirement vaccinés ou testés.
 - Les **scrutateurs** (les personnes volontaires pour le dépouillement des votes) seront aussi testés. Madame le Maire et M. Malnuit, conseiller municipal, feront venir la Croix-Blanche 24 heures avant le scrutin pour que les volontaires puissent réaliser un autotest avant de s'inscrire pour pouvoir faire le dépouillement.
 - Les **électeurs** devront porter un masque, respecter la distanciation à l'extérieur et à l'intérieur du gymnase, et éviter tout rassemblement.
- Ils devront aussi apporter **un stylo noir ET un stylo bleu** (pour signer les listes d'émargement des élections départementales et régionales de couleur différente).

DÉROULEMENT DU VOTE

Les électeurs ne fréquenteront qu'un seul bureau de vote (n°1 ou n°2 qui seront situés dans des salles différentes du gymnase pour éviter tout brassage). Dans chaque bureau de vote, les électeurs voteront donc deux fois bien distinctement pour les deux scrutins : départementaux et régionaux.

Élections procuration en ligne

Depuis début avril, il est possible d'utiliser la plateforme [maprocuration.gouv.fr](https://www.maprocuration.gouv.fr) pour formaliser sa procuration de manière dématérialisée. Toutefois, vous aurez l'obligation de vous présenter dans une gendarmerie avec votre numéro de dossier pour faire vérifier votre identité auprès d'un officier. La mairie sera ensuite informée par voie dématérialisée et vous confirmera par mail l'acceptation de votre procuration.

Il reste toutefois possible d'établir une procuration en formulaire papier comme auparavant, en remplissant le cerfa 14952-02 et l'apportant à la gendarmerie.

Les détails des démarches : <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quel est le rôle du département ?

101 départements
4108 conseillers départementaux élus pour 6 ans

SOLIDARITÉ, ACTION SOCIALE, SANTÉ

Personnes âgées Aide sociale à l'enfance Handicap

Le département instruit et finance le RSA et l'APA

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Protection des espaces naturels Voirie départementale

ÉDUCATION, CULTURE, SPORT

Collèges Sauvegarde du patrimoine

Bibliothèque de prêt Infrastructures sportives

SDIS (service départementaux d'incendie et de secours)

Musées départementaux

Direction de l'information légale et administrative
vie-publique.fr | 2019

vp

LES COMPÉTENCES

DE LA RÉGION*

*Sources - La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 qui a clarifié - et renforcé - les compétences de la Région sur l'économie, l'aménagement du territoire et la mobilité interurbaine.



Source : Occitanie, La région.

COVID-19 faites vous tester pour les élections avec la Croix Blanche

Sans rendez-vous
Sans ordonnance & gratuit

Samedi 19 juin 2021 de 14h 18h30

SALLE DES FÊTES

TEST ANTIGÉNIQUE
COMMENT SE DÉROULE LE TEST ?

- 1 le personnel soignant effectue un prélèvement dans le nez à l'aide d'un écouvillon.
- 2 Le prélèvement est placé dans un flacon stérile et envoyé pour analyse
- 3 Sous 30 minutes, le résultat vous sera donné

Résultat négatif

Vous pouvez continuer à sortir en respectant les mesures barrières et le port du masque

Résultat positif

Vous vous isolez à domicile et portez un masque en cas de présence d'autres personnes

Vous êtes contacté(e) pour identifier les personnes contacts que vous auriez pu contaminer

Vous surveillez votre état de santé et appelez le 15 en cas de problèmes pour respirer

**MÊME SANS SYMPTÔMES,
APPLIQUONS LES GESTES BARRIÈRES**

Commémoration.....



8 mai une cérémonie émouvante



Ce 8 mai 2021 est une date à nouveau particulière dans le déroulement des cérémonies officielles.

Pas de public pour ce jour d'hommage aux combattants de la deuxième guerre mondiale il y a plus de 76 ans. Pas de fidèles pour rendre hommage aux Morts pour la France et pour célébrer le 8 Mai 45 la libération du joug de l'oppression et de l'horreur.

Non pas que le devoir de mémoire ait été oublié mais, crise sanitaire oblige, le rassemblement public n'est pas autorisé afin de protéger les gens contre un ennemi invisible, le coronavirus. Comble de l'ironie ! La liberté tant défendue mondialement étouffée par un micro-organisme !

*Ce sont les mots qui vont nous réunir pour fêter cette VICTOIRE !
Victoire sur la barbarie !*

Victoire sur la folie des hommes !

Victoire sur l'oppression programmée d'êtres humains par d'autres êtres humains.

N'oublions pas les souffrances endurées par cette génération qui a été sacrifiée pour nous, pour que nous puissions vivre libres.

LIBERTE

Contradictoirement, vivre libre n'est pas d'actualité depuis le 17 mars 2020, par force, par nécessité, par une loi déclarant l'état d'urgence sanitaire qui signifie que l'Etat suspend le temps, ordonne l'activité économique et régule la liberté de circulation.

Bien sûr le but est de surveiller et de pister le COVID-19, l'empêcher de se propager comme se sont propagées les idées fas-



cistes, racistes et dictatoriales qui ont conduit à la 2^{ème} guerre mondiale. Mais que cela ne nous empêche pas de rester vigilants pour la suite, pour l'après virus !

L'idéologie raciste a permis des crimes de guerre d'une rare violence, des massacres génocidaires, une extermination de population entraînant les pays dont la France dans une récession économique, morale et sociale terrible. Tous cherchaient à redessiner les frontières des Etats.

La résistance et la détermination des hommes et des femmes engagés dans cet enfer, contre cette logique, ont contribué à repousser les envahisseurs, mais à quel prix !

La victoire du 8 mai 1945 a fait cesser le feu, a mis fin au carnage, mais n'a pas pacifié le monde ni le cœur des hommes. Ce fut la guerre la plus meurtrière connue et planifiée 62 millions de morts dans le monde sur les cinq longues années.

Le 8 mai 1945 l'Allemagne nazie reconnaît sa défaite sans condition.



Les virus ont toujours existé et ne connaissent pas de fin. Même abattu, le Coronavirus reviendra sous d'autres formes : seul un comportement adapté des hommes dans leurs rapports à la nature pourra peut-être le maîtriser.

La 2^{ème} guerre mondiale, aura changé la planète et modifié la vie des gens. Qu'en sera-t-il de la pandémie de la Covid 19.

Les morts pour la France sont inscrits sur ce monument, ceux du COVID-19 sont anonymes.

Il y aura un après virus, et il faudra non pas penser que tout sera spontanément différent, mais faire preuve de patience, de résilience et de détermination.

Victoire au bout de cinq ans pour les combattants de la 2^{ème} guerre, et nous, quand pourrons nous crier victoire sur ce monde en voie de déshumanisation et d'incertitude ? Devons nous chercher à être des vainqueurs ou devons nous seulement nous considérer comme des passants sur cette planète ?

Vive la LIBERTÉ - L'ÉGALITÉ - la FRATERNITÉ je rajouterai la SOLIDARITÉ.

Qu'est-ce que le budget communal ?

Un acte fondamental par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses de la collectivité pour une année

Un acte de prévision : Il s'agit d'évaluer les recettes à encaisser et les dépenses à effectuer sur une année.

Un acte d'autorisation : il permet au maire d'engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Un acte politique : il est l'expression de la volonté et de la politique des élus.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget. En effet, le **budget primitif** est présenté par le Maire et voté par le conseil municipal. Il énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des **budgets supplémentaires ou rectificatifs** sont parfois nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

Qui vote le budget communal et quand ?

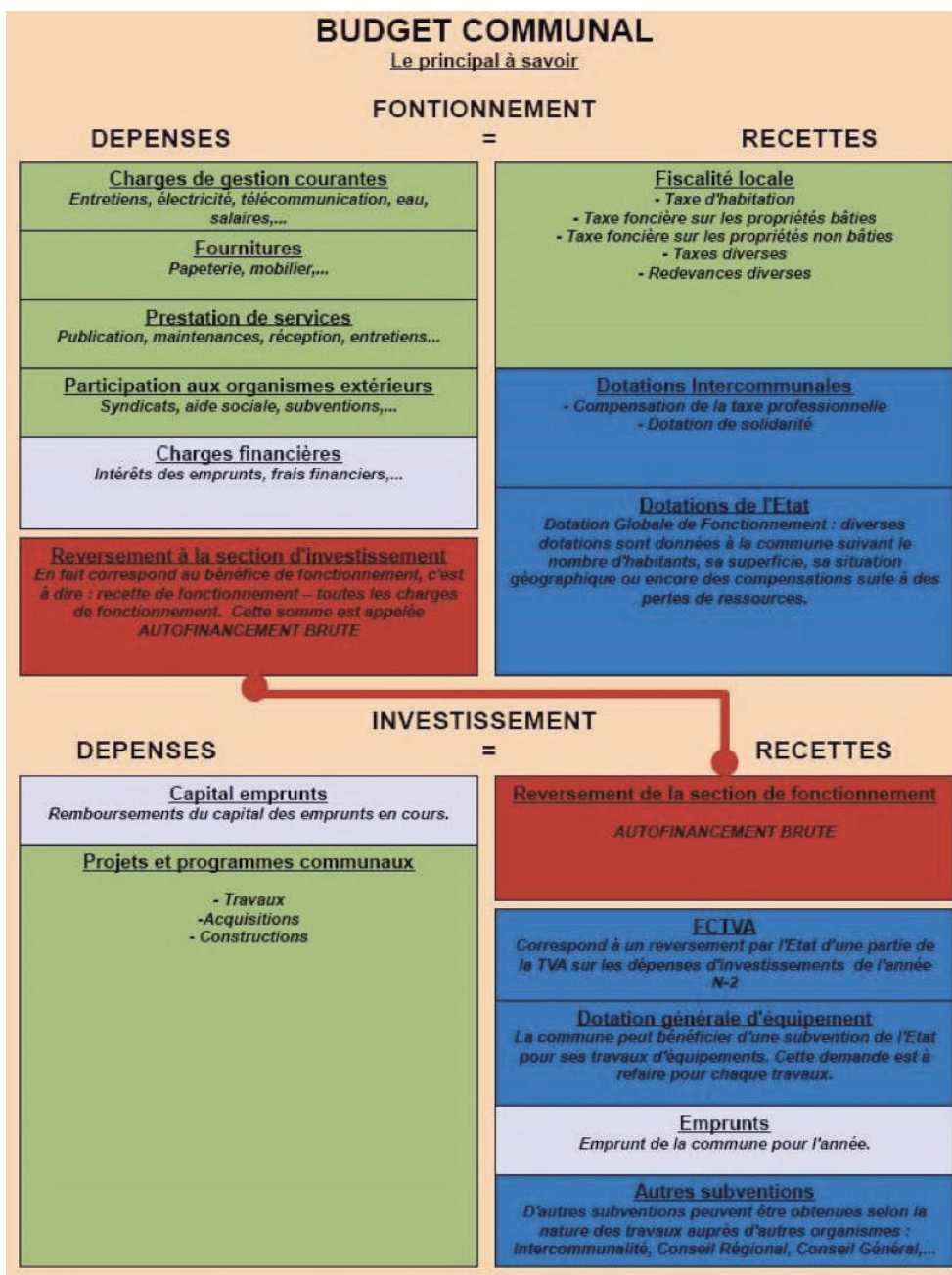
Si le budget communal est présenté par le Maire, il est voté par le conseil municipal et ce vote ne peut intervenir au-delà du 15 avril, le 30 avril l'année des élections municipales.

Si le budget n'est pas voté dans le délai imparti, le préfet de département saisit la chambre régionale des comptes qui, dans un délai d'un mois, formule des propositions pour le règlement du budget par un avis public. Le préfet règle ensuite le budget et le rend exécutoire.

En revanche, lorsque le défaut d'adoption du budget primitif résulte de l'absence de communication à l'organe délibérant avant le 31 mars d'informations indispensables à l'établissement du budget, le délai de vote est fixé à quinze jours à compter de la communication de ces informations.

Le budget primitif de la collectivité est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après ce délai limite fixé pour son adoption.

Il doit être précédé du **Débat d'Orientation Budgétaire** qui s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et doit faire l'objet d'une délibération distincte.



En 2021, le Débat d'Orientation Budgétaires de la Commune de Saint-Brice-Courcelles s'est déroulé le 26 Mars 2021. Madame le Maire a présenté à l'ensemble du conseil municipal le Rapport d'Orientation Budgétaire. Il s'en est suivi des échanges fructueux clôturé par le vote d'une délibération.

Le vote du budget doit être précédé ou suivi du vote du compte de gestion et du vote du compte administratif avant le 30 juin qui retracent l'exécution du budget l'année précédente.

En 2021, l'adoption du Compte Administratif 2020 et du Compte de Gestion 2020 s'est produite le 9 avril 2021 juste avant le vote du budget.

Le Compte de Gestion est celui du Trésor Public (Comptable) et le Compte Administratif est celui du Maire (Ordonnateur).

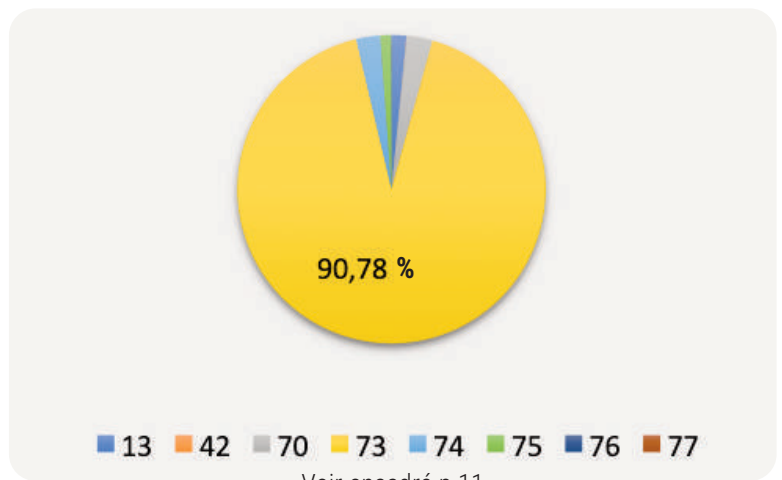
Retour sur l'exercice budgétaire 2020

Le Compte administratif 2020 qui retrace l'exécution du budget 2020 se présentait comme suit (en euros). Si le budget est un document prévisionnel, le Compte Administratif correspond au réalisé.

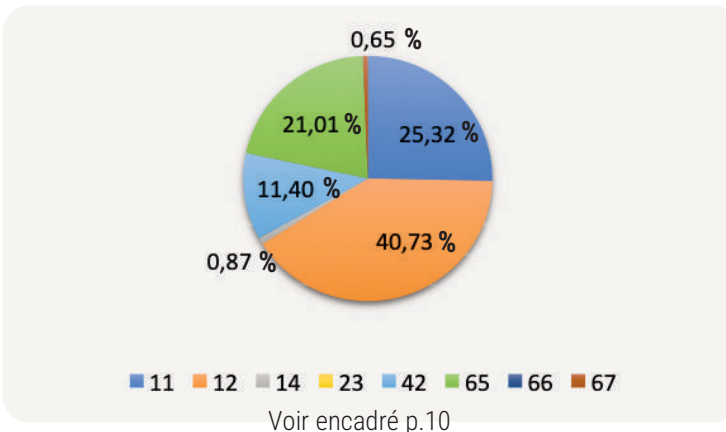
Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes de fonctionnement est constitué par les impôts et taxes à hauteur de 4 376 389,10 euros pour 4 820 448,43 euros soit 90,78%.



Les dépenses de fonctionnement

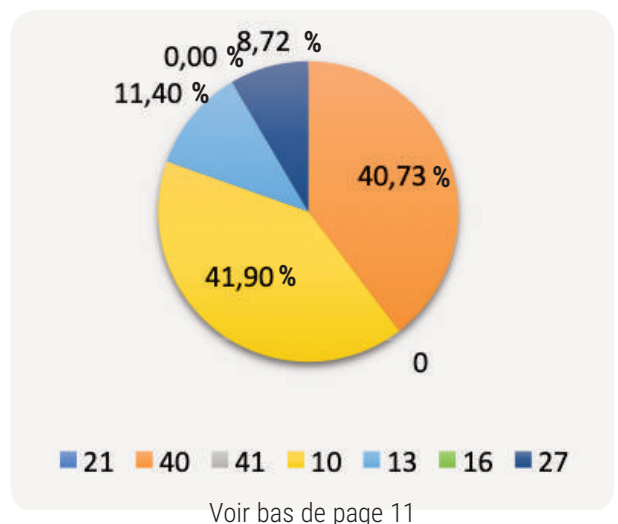


Si les charges de personnel (Chapitre 12) représentent un peu plus de 40% des charges de fonctionnement, les charges à caractère général (Chapitre 11) se stabilisent en réalisé à un peu moins de 1 million d'euros ce qui est l'étiage habituel pour la Commune de Saint-Brice-Courcelles. Pour mémoire, les charges à caractère général ou charges de fonctionnement e structures et des services regroupent : l'eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, assurances, contrats de maintenance, etc. Ce chapitre regroupe aussi les rémunérations des prestataires

Section d'investissement

Les recettes d'investissement

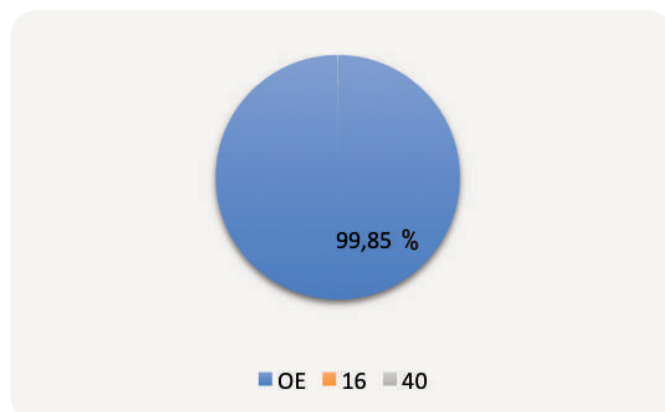
Plus de 41% des recettes d'investissement sont constituées par les dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10) mais il faut noter l'importance équivalente des opérations d'ordre et de transferts entre sections.



Les dépenses d'investissement

Près de 100% des dépenses d'investissement concernent les opérations d'équipement c'est-à-dire l'ensemble des travaux structurants réalisés pour satisfaire les besoins et les préoccupations des administrés.

- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 40 - Opérations d'ordre de transfert entre section
- OE = Opérations d'équipement



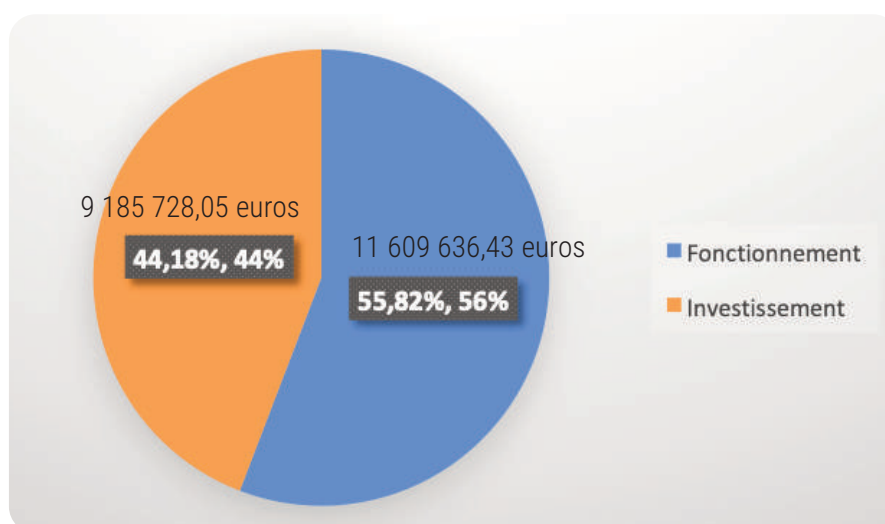
Le budget primitif s'inscrit donc dans un cycle budgétaire qui ne fait pas table rase du passé mais qui doit tenir compte du passé. Il est tourné vers l'avenir.

Le budget communal 2021 est le fruit d'une prospective politique

En 2021, le Débat d'Orientation Budgétaire de la Commune de Saint-Brice-Courcelles s'est déroulé le 26 Mars 2021. Madame le Maire a présenté à l'ensemble du conseil municipal le Rapport d'Orientation Budgétaire. Il s'en est suivi des échanges fructueux clôturé par le vote d'une délibération.

L'adoption du Compte Administratif 2020 et du Compte de Gestion 2020 s'est produite le 9 avril 2021 juste avant le vote du budget 2021.

Vue d'ensemble sur le budget 2021



En masse, l'essentiel du budget est donc constitué par les dépenses de fonctionnement (56%) c'est-à-dire celles qui reviennent régulièrement chaque année : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante, petit entretien, participation aux charges d'organismes extérieurs, paiement des intérêts des emprunts et des dettes, et des frais financiers...

Les opérations d'investissement (44%) sont des emplois comprenant essentiellement des opérations non répétitives qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune : achats de matériels durables, constructions ou aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructure, grosses réparations de bâtiments existants. Elles comportent également le remboursement des emprunts en capital.

Le fonctionnement de la commune

La répartition par chapitre des dépenses de fonctionnement

Chapitre 11 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les primes d'assurances, les contrats de maintenance.

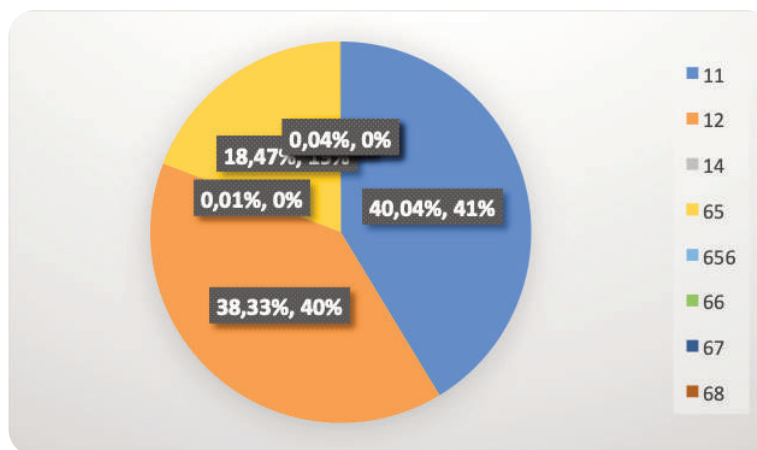
Chapitre 12 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 14 : ce sont les atténuations de produits. Elles correspondent à une recette touchée par la Commune qui doit être reversée à un autre organisme.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante correspondent aux indemnités versées aux Elus, à l'annulation des recettes en cas d'impayé, aux subventions versées...

Chapitre 66 : les charges financières sont le remboursement des intérêts de la dette de la Commune.

Chapitre 67 : les charges exceptionnelles incluent les subventions aux fermiers et concessionnaires, les titres annulés, les secours et dots, les subventions de fonctionnement exceptionnelles.

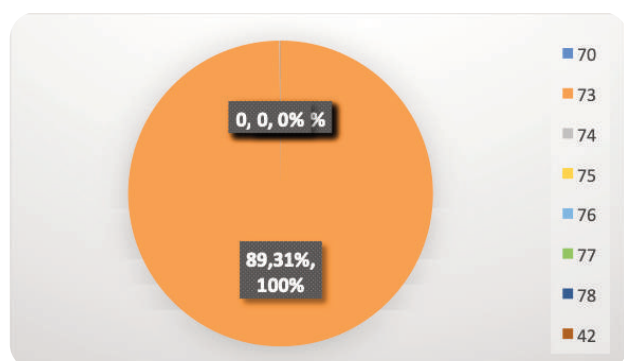


Les chapitres 11 et 12 représentent à eux deux près de 80% des dépenses réelles de fonctionnement.

011	1 813 878,00 €
012	1 638 726,20 €

Les recettes de fonctionnement

La répartition par chapitre des recettes de fonctionnement



Voir encadré p.11

Le graphique est en lui-même tout particulièrement expressif et ne mérite pas plus de commentaire quant au poids de la fiscalité locale au niveau de la section de fonctionnement. Il convient de rappeler que les communes ne votent plus que les taxes relatives au Foncier Bâti et au Foncier Non Bâti, la **taxe d'habitation étant désormais « gelée »**.

Chapitre 13 : l'atténuation des charges correspond aux dépenses réalisées par la Commune qui doivent être réduites, ex : remboursement des indemnités journalières de la sécurité sociale, remboursement des frais de personnel du budget annexe...

Chapitre 70 : Les produits des services, du domaine et vente divers sont les recettes générées, notamment, par les ventes de prestations, des parkings ou encore les concessions du cimetière.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes sont les recettes prélevées comme la taxe foncière ou encore la taxe de balayage.

Chapitre 74 Les dotations, subventions et participations correspondent principalement aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante sont les recettes des logements que la Commune loue, notamment, aux saisonniers.

Chapitre 77 Produits exceptionnels sont les dépenses annulées sur un exercice antérieur, le remboursement par les assurances de sinistres...

Chapitre 042 les opérations d'ordre et de transfert entre les sections sont des écritures qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit principalement de l'amortissement des subventions de la Commune.

L'évolution de la fiscalité locale

Les taux : une stabilité dans la durée

	Taux 2015 En %	Taux 2016 En %	Taux 2017 En %	Taux 2018 En %	Taux 2019 En %	Taux 2020 En %
TH	13,49	13,49	11,82	11,82	11,82	11,82
TFPB	17,84	17,84	16,39	16,39	16,39	16,39
TFPNB	34,27	34,27	27,65	27,65	27,65	27,65

Depuis 2017, les taux de fiscalité locale des ménages sont restés inchangés. 2017 fut l'année charnière d'une baisse des taux la taxe d'habitation, de la taxe foncière du patrimoine bâti et la taxe foncière du patrimoine non bâti.

Les taux restent inchangés pour 2021.

L'investissement dans la commune

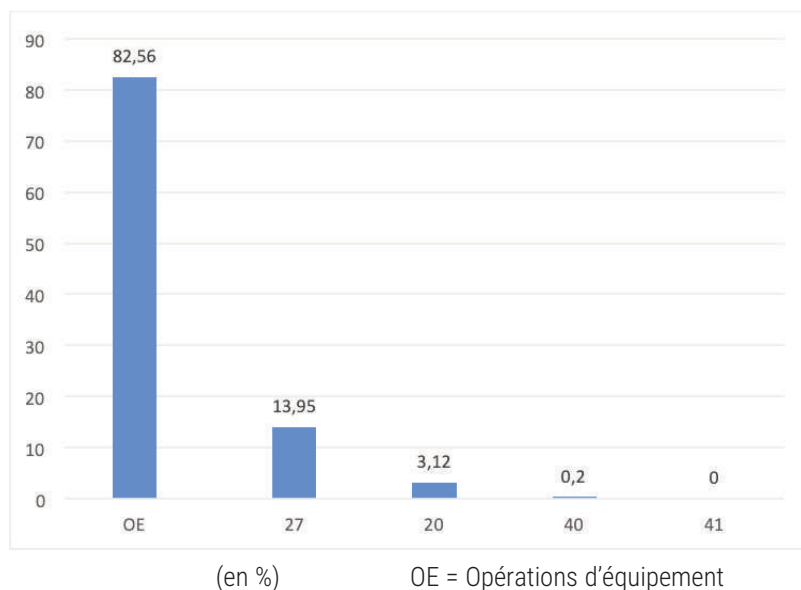
La répartition par chapitre des dépenses d'investissement

Le **chapitre 040** « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...).

Le **chapitre 041** équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Les dépenses d'équipement brut qui sont des dépenses réelles intègrent les immobilisations incorporelles (**compte 20**).

Autres immobilisations financières (**compte 27**).



Les propositions nouvelles sur les dépenses d'équipement portent sur les thématiques suivantes : Parc automobiles, administration, salle des fêtes, FPT et dépendances, terrains de sports, cimetière, mairie, divers bâtiments, éducation / périscolaire, gymnase, sécurité contre l'incendie, bibliothèque, logements communaux, bâtiments scolaires, voies publiques, matériel divers, opérations diverses, transactions foncières, opérations non affectées.

Chronologie de la politique éducative de Saint Brice Courcelles depuis 50 ans

- 1973 : École ouverte
- 1980 : Espace éducatif
- 1982 : Centre de loisir associée à l'école (CLAE) et du restaurant pédagogique
- 1992 : Réflexion sur les aménagements du temps et des rythmes scolaires
- 1996 : Projet éducatif communal
- 1999 : Contrat Educatif Local
- 2000 : Passerelle avec l'école de musique
- 2005 : Création du centre social
- 2013 : Premier Projet Educatif Territorial (PEDT)
- 2019 : Ouverture de la médiathèque
- 2021 : Renouvellement du PEDT
- **Septembre 2022** : Nouveau PEDT



C'est quoi le PEDT ?

Le Projet Educatif Local puis Territorial (PEDT) vise à mettre en cohérence les dispositifs et actions éducatives existantes et les renforcer, à partir d'une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps et dans ses différents environnements (familiaux, scolaires, sociaux, sportifs, culturels).

Il a pour but d'articuler, de coordonner les interventions des différents acteurs en vue d'assurer une continuité éducative dans la journée de l'enfant, dans son parcours, de définir des priorités, des axes de travail, de développer une culture commune. L'implication et la coopération de tous les acteurs sont essentielles pour permettre la réussite éducative de l'enfant.

C'est en étant à l'écoute des besoins des parents et de l'intérêt des enfants, que la Mairie de Saint Brice Courcelles a développé au fil du temps ses structures et son dispositif éducatif avec les différents acteurs du territoire.



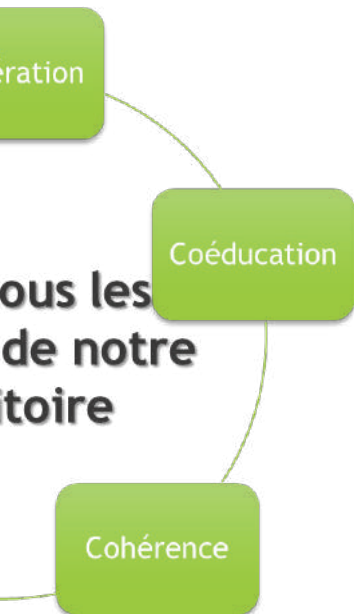
Temps de vie des nouveautés attendu

Le projet éducatif actuel nécessite aujourd'hui d'être évalué pour mettre en place à compter de septembre 2022 un nouveau PEDT. Au cours du premier comité de pilotage, réuni ce 11 mai dernier, le conseil municipal a exprimé sa volonté :

- de mettre en place 9 demi-journées éducatives (scolaire + périscolaire),
- de conserver la richesse, la qualité éducative et le dynamisme du territoire,
- de maintenir et de développer la coéducation,
- de garantir l'accessibilité du dispositif à tous les enfants,
- de permettre la réussite de chaque enfant.

Il est nécessaire pour la mairie de pouvoir compter sur l'implication des acteurs locaux et des partenaires institutionnels afin de garantir la réussite de ce projet collectif.

La coéducation au coeur de la réflexion

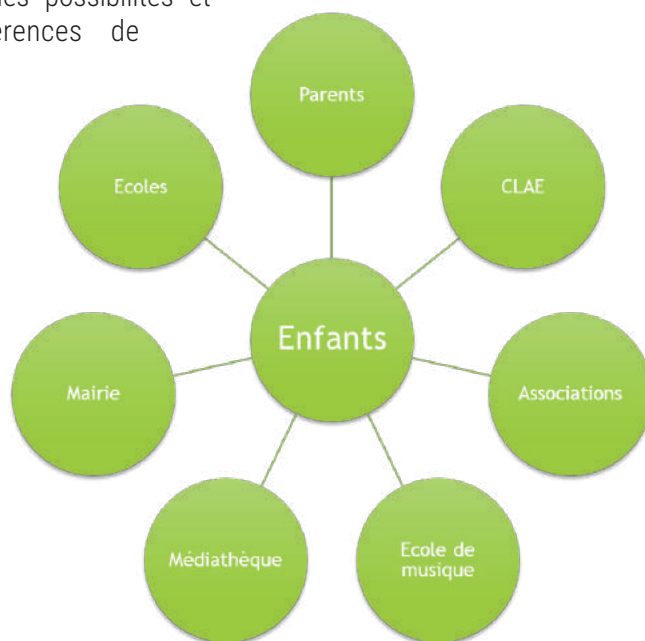


À Saint Brice Courcelles, depuis les années 1970, la commune et toutes les équipes municipales successives considèrent l'enfant comme un être social au cœur de ses différents lieux de vie : famille, école, loisirs. Pour l'aider à développer son potentiel, à s'épanouir, pour le préparer à trouver sa place dans la société, la Municipalité a souhaité insuffler une vision d'ensemble de l'éducation basée sur le principe de la coéducation. Il s'agit de rassembler, d'associer, de mobiliser autour d'un projet commun tous ceux qui entourent l'enfant et interviennent dans son éducation : parents, enseignants, animateurs du centre de loisirs, agents territoriaux au service des écoles, bénévoles associatifs... formant autour de lui une communauté éducative. Chacun a le souci de développer sa curiosité, ses expériences, de l'ouvrir à la diversité et de l'inviter à prendre des responsabilités pour élargir ses horizons et favoriser sa socialisation, dans un processus interactif et collectif. L'accès à cet espace éducatif, à la découverte, au savoir, à la créativité doit être garanti pour tous les petits Bricocorcelliens sans obstacle, quels que soient les moyens, les possibilités et les différences de chacun.

e des enfants es pour septembre 2022

Pour l'évaluation du précédent PEDT, étape nécessaire avant la rédaction du prochain projet éducatif, la Municipalité a sollicité l'aide d'un organisme externe, La Ligue de l'Enseignement. Il nous paraissait important, au vu de nos enjeux locaux (demande des parents et des écoles du retour à 4 jours scolaires) de pouvoir bénéficier de ses services et de son expertise avant de définir ensemble les nouvelles orientations éducatives pour les années à venir.

A l'issue de la réunion, l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires institutionnels (Education Nationale, direction Jeunesse et Sport, Caisse d'Allocations Familiales) nous ont renouvelé leur soutien et leur contribution dans le cadre de ce PEDT. Nous avons été vivement invités par les services de l'Etat à structurer nos actions en cours dans le cadre d'un Plan Mercredi, ce qui nous permettrait de bénéficier des crédits ouverts à cet effet.



Prochainement, le comité de synthèse sera réuni pour coordonner les différents travaux qui seront menés au cours de ces prochains mois avec les thématiques suivantes : temps de vie de l'enfant, coéducation, territoire éducatif, handicap évaluation notamment.

Mais qu'est-ce donc que le CLAÉ ? Voici une question à laquelle a tenté de répondre Florian LABBE, étudiant en master 2 à l'Université de Champagne-Ardenne. Accueilli au Foyer Pour Tous Centre Social Educatif et Culturel, il travaille sur cette question depuis le mois de novembre 2020.

Il a étudié l'histoire des CLAE en France, son origine à Saint Brice Courcelles et le CLAE d'aujourd'hui, en interviewant des acteurs historiques, des professionnels, des élus de la commune ou encore des habitants et des enfants.

Courant Juin (la date reste à déterminer en fonction des assouplissements des mesures sanitaires), il vous proposera une présentation de son travail et nous essayerons, à partir de ses réflexions, d'imaginer le CLAE de demain. Nous vous donnerons plus d'informations par le biais d'un affichage.

Secteur famille

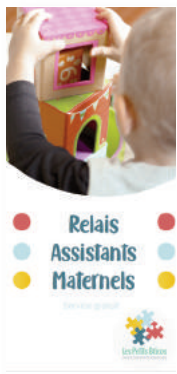


« Le secteur famille suit le rythme du déconfinement, petit à petit des animations, ateliers parents-enfants et sorties vous seront de nouveau proposés. La programmation de ces différentes activités vous sera prochainement communiquée. »

Néanmoins, le LAEP, de nouveau prêt à vous accueillir, se tient tous les mardis de 10h à 11h30 et est animé par Hélène, animatrice, et Orane, référente famille au Foyer Pour Tous Centre Social Éducatif et Culturel.

Compte tenu du contexte actuel les inscriptions sont obligatoires dans la limite de 10 personnes (adultes/enfants confondus) et se font auprès du secrétariat du Centre social sur place ou par téléphone au : 03.26.09.25.81

Relais Assistantes Maternelles



Le Relais Assistantes Maternelles de Saint-Brice-Courcelles est désormais plus « lisible » à travers une plaquette, disponible au centre social ou à la mairie. Ce document explique les fonctions du relais auprès des familles : informer des modes de garde, accompagner dans les recherches, et soutenir dans la fonction d'employeur. Elle met en évidence la façon dont les assistantes maternelles peuvent être accompagnées : des temps ludiques pour se retrouver, échanger, et s'informer. Un lieu d'écoute selon les besoins de chaque professionnelle, et de guidance en terme de formation continue. Enfin, cette plaquette précise les bénéfices pour les enfants : des ateliers pour se socialiser, et découvrir, des activités variées, et des temps festifs tout au long de l'année.

En parallèle, le relais envisage de permettre aux professionnelles qui ont des disponibilités de garde, de pouvoir afficher leurs coordonnées, et informer les familles en recherche d'une assistante maternelle, afin de faciliter leur démarche. A l'accueil du centre social, affiché pour être lu de l'extérieur, vous pourrez connaître les assistantes maternelles disponibles, qui souhaitent transmettre l'information au plus grand nombre.

Secteur enfance



Cet été, le centre de loisirs ouvre ses portes du mercredi 7 juillet au vendredi 27 août. Les équipes pédagogiques de ces deux mois ont préparé tout un projet d'activités centré sur la découverte, le jeu et le bien-être en collectivité. Des événements exceptionnels autour de veillées et de nuitées au centre seront organisés aussi bien pour les maternelles que pour les primaires, soyez vigilants, ils apparaîtront sur la plaquette d'information qui sera disponible aux alentours du 14 juin. Les inscriptions débuteront le 21 juin aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Juillet : Expériences en tout genre !

A chaque semaine ses découvertes. Pour marquer le début des vacances et d'emblée faire une coupure, les enfants vont vivre les trois jours de la première semaine des aventures autour de la nature. Au programme : Du sable, des coquillages, des jeux autour de la survie et de la baignade qui, à coup sûr, feront la joie des enfants. Dès le mercredi après-midi, les maternelles glaneront à la

cueillette de Muizon fruits et légumes du jardin tandis que les primaires profiteront du cadre paisible et envoûtant de la sablière de Chalons-sur-Vesle. Vendredi, nous partirons tous au Lac des vieilles Forges, toute la journée afin de profiter de la baignade et des jeux de plage.

La seconde semaine, cap sur le Cape Canaveral air-force-station, puisqu'un défi sera lancé au plus petits comme aux plus grands : Comment propulser une fusée le plus haut possible ? Entre expérimentations, jeux sportifs et buissonniers, les enfants vivront un programme riche en découverte et bonne humeur qui se conclura par une sortie journée à Walygator.

La troisième semaine les enfants exploreront les grands mystères de la portance et du vol puisque nous leur proposons le défi suivant : Comment faire planer un cerf-volant ? Et oui comme l'oiseau, le cerf-volant est plus lourd que l'air, alors comment faire ? Après moult essais et fabrication, les enfants pourront lors de la sortie à la journée à Fort-Mahon, profiter de la baignade en bord de mer mais aussi tester leurs fabrications dans un endroit des plus réputés de France concernant les vols de cerf-volant.

La quatrième semaine, les enfants partiront à la découverte du magnétisme. A base d'aimants, de fluides magnétiques, ils relèveront des défis pour apprendre à maîtriser cette force aussi étonnante qu'amusante. En parallèle deux nuitées sur site extérieur (départ mardi 27 juillet, retour jeudi 29 juillet) et peut-être sous

tipi, seront organisées pour les enfants âgés de 6 à 9 ans. Les inscriptions pour cet évènement se feront au préalable auprès du secrétariat, car nous n'avons que 20 places disponibles.



Enfin pour conclure cette dernière semaine, nous partirons tous, le vendredi 27 juillet à la base de loisirs de Vaires-Torcy où les enfants pourront profiter des jeux de plages, des structures gonflables et du lac qu'offre ce site exceptionnel.

Août : à la découverte des éléments

Chaque semaine sera guidée par un élément. Tout au long de la première semaine les enfants iront s'évader en pleine nature. Pour y parvenir nous proposons aux petits et aux grands des activités d'observation autour de la faune et la flore locale, pour explorer le monde végétal. Afin de diversifier leur loisir, les enfants auront le choix de s'amuser au travers de



jeux d'extérieur et de jeux buissonniers. En sortie le mardi les maternelles visiteront le ranch du moulin de Saint-Martin. Le jeudi, les maternelles et les primaires se rendront au domaine de venderesse avec sur place air de jeu à thème et baignade. Le vendredi les primaires dépasseront leurs limites en affrontant un par-

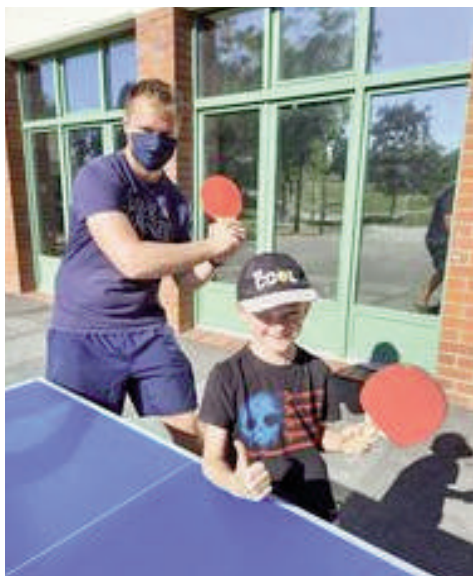
cours du combattant.

La deuxième semaine, les primaires qui le souhaitent auront la possibilité de partir deux nuits au domaine de Douzy avec au programme : nuitée sous tente, lac, forêt, air de jeu et veillée. Pour les maternelles, nous avons programmé une sortie à la journée au parc de Champagne le mardi puis nous finirons la semaine par une journée basée sur la science et l'expérimentation puisque l'association « Les Savants Fous » interviendra auprès de nos groupes.



La troisième semaine les petits comme les plus grands testeront les pouvoirs de l'eau, avec comme défi : Comment faire flotter une embarcation ? Mais aussi, comment fonctionne un sous-marin ? Pour compléter cette semaine une sortie à la sablière ainsi qu'une sortie à la journée à la piscine Bulléo offriront aux enfants des moments de détente. La dernière semaine des OVNI et appareils en tout genre feront leurs apparitions dans le ciel puisque nous serons sur le thème de l'air. Comment un objet fait-il pour s'élever ? Comment traverser l'espace en soucoupe volante ? Voici bien des mystères que les enfants vont tenter d'élucider. Puis pour conclure et pour permettre aux enfants de s'aérer les idées nous leur proposons une sortie aux faux de Verzy et une sortie au parc Nigland.

Toutes les sorties sont organisées sous réserve du protocole sanitaire, elles peuvent donc être annulées ou déplacées selon l'évolution de la pandémie. Concernant l'organisation de petites sorties divertissantes sur Reims, nous sommes dans l'attente de l'ouverture des prestataires pour réserver.



Les mini-camps pour les 6/9 ans



Partir en mini camp, c'est changer de cadre de vie, découvrir un nouvel environnement et partager des moments de vie en collectivité. Pendant cinq jours, l'équi-

pe pédagogique prépare tout un programme d'activités pour que cette expérience reste inoubliable pour les enfants.

Trois mini camps sont organisés avec la Fédération nationale des centres sociaux, cet été :

- Du 12 au 16 juillet
- Du 19 au 23 juillet
- Du 2 au 6 août

Ils se dérouleront à côté du lac du Der (à 6 minutes), dans le gîte « la ferme du Bocage ». C'est dans une ferme typique à pans de bois, au cœur du pays champe-



nois dans le village de Droyes que les enfants seront accueillis. Ce gîte est non seulement idéal pour découvrir la campagne, mais aussi pour l'organisation de baignades car il est à proximité du lac du Der.

Pour inscrire vos enfants, rendez-vous à



partir 21 juin auprès du secrétariat du centre social et n'hésitez pas à consulter la plaquette d'information qui sera diffusée vers le 14 juin.

Secteur jeune



Programme du mois de juillet

Allons-y pour un grand bol d'air au mois de juillet au secteur jeune !

Nouvelle équipe, nouvelles activités vont ravir nos ados de 10 à 17 ans :

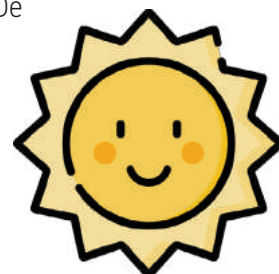
- Du hip hop ;
- De la baignade aux lacs des Vieilles Forges ;
- Des jeux d'orientation sur l'eau ;
- Des sorties vtt avec bike energy ;
- Des sensations fortes avec de l'Air bag ou une sortie à Walygator ;
- Des moments conviviaux avec des barbecues organisés par les jeunes ;
- De la bouée tractée ;
- Du laser en forêt ;
- Des jeux sportifs à gogo ;
- Du karting et plein de surprises ;

De plus, les camps de 10 à 13 ans vous emmèneront au lac de la forêt d'Orient sur 3 semaines au choix :

- Du 12 au 16 juillet
- Du 19 au 23 juillet
- Du 26 au 30 juillet

Situés dans un camping idéal pour les familles et les groupes, vos enfants se créeront des souvenirs inoubliables : vivre le quotidien sur le camp et profiter des activités sur place baignades, jeux, sports. De quoi ravir tous les jeunes en besoin d'espace !

Alors n'hésitez plus, offrez-vous un bol d'oxygène en partageant cet été avec le secteur jeunes de Saint Brice Courcelles



Programme du mois d'août

Au mois d'août, le secteur jeunes (10/17 ans) se transforme en lieu artistique et spectaculaire.

Nous vous avons programmé des activités tout au long du mois sur une thématique autour de « l'art et le spectacle ». L'équipe vous accueillera au sein du centre social tous les jours de 13h30 à 18h, pour les 10-13 ans possibilité de venir en journée complète. Comme tous les ans, des journées complètes sont prévues tous les mercredis du mois.

Au programme :

- Aquaboulevard
- Park aquatique
- Block race
- Grand Rex
- Initiations aux arts visuels/ pop up art / danse / chant / Street Art / Trampopark
- Trotinette électrique

- Jeux et grands jeux

- Paintball

Évidemment, de nombreuses activités sont prévues pour que les vacances se déroulent dans la meilleure ambiance.

Pour les 14/17 ans, un camp est organisé du lundi 9 août au vendredi 13 août avec vos animateurs Corentin et Alexis. Il est organisé sur les plages du nord avec des activités nautiques assurées.

Soyez maître de vos vacances !

(L'ensemble du programme est soumis aux conditions sanitaires)



Conseil des jeunes projet photo intergénérationnel

Après plusieurs années d'inactivité, l'association du Conseil des Jeunes renaît et met en œuvre son premier projet depuis la reprise de son bureau.

Nous souhaitons mettre en avant une valeur qui nous tient à cœur : le rapport intergénérationnel au sein de la commune de Saint-Brice Courcelles.

Ainsi, nous avons eu l'idée d'un projet mêlant photographie et interview.

Pour parvenir à ce projet, nous avons besoin de l'aide des Bricocorcelliens.

Nous recherchons de fidèles habitants de la commune, y résidant toujours ou non.

Les personnes recherchées doivent avoir plus de 60 ans.

Notre but est de venir à la rencontre des seniors volontaires, afin de faire quelques photos de leur portrait et discuter de leurs souvenirs les plus marquants au sein de notre chère commune de Saint-Brice Courcelles.

La finalité du projet serait d'afficher sur grands format, lors d'un vernissage dans l'enceinte du Foyer Pour Tous, les photographies des Bricocorcelliens.

Sur chaque photo apparaîtra une citation tirée de l'interview.

Ce projet vous plaît ?

Vous avez plus de 60 ans et vous voulez y participer ?

N'attendez plus !

Contactez nous à l'adresse mail suivante pour plus de renseignements : conseildesjeunes@yahoo.com

Racontez-nous vos souvenirs !



Tri truck le 12 juin de 14h à 18h

Le camion du Grand Reims sera présent sur le marché artisanal (2e samedi du mois), place Jacques Brel, le 12 juin à partir de 14h. Venez nombreux pour avoir de précieux conseils ou tout simplement ramener certains déchets, le tri-truck (camion de tri) propose divers services :



- Sensibilisation au tri de nos déchets de jardinage, avec la présentation de 2 modèles de composteurs remis gratuitement après avoir suivi un atelier d'initiation au compostage
- Sensibilisation au tri de nos déchets ménagers
- Présentation de produits alternatifs pour le jardin et la maison
- Conseils pour réduire et recycler nos déchets
- Collecte de vos piles, ampoules, cartouches d'encre et petits électroménagers (cafetière, grille-pain, bouilloire) directement au camion
- Signaler une poubelle endommagée/à remplacer

Venez tester vos connaissances en famille en participant à des mini-jeux et repartir avec un petit cadeau !

Les éco-astuces écologiques et économiques

Comment on trie ? La collecte et le traitement des déchets ont un coût pour la collectivité mais aussi pour l'environnement, et mal trier aussi. La question ne se pose pas pour vous qui trie correctement, vous en êtes sûr ?

Focus sur la poubelle jaune, que doit-on mettre dedans ? Pas de problème pour vous, vous maîtrisez ! Vous en êtes certain ? C'est votre dernier mot ? Pourtant beaucoup de personnes croient bien faire en faisant mal...

Les déchets de la poubelle jaune

- Bouteilles et flacons en plastique : eau, lait, jus de fruit, lessive liquide, shampoing...
- Emballages métalliques : boîte de conserve, canette de boisson, aérosol...
- Briques alimentaires et cartons : lait, soupe, jus de fruit...
- Papiers : papiers et enveloppes, journaux, magazines, catalogues, imprimés publicitaires, livres, cahiers...
- Cartons imprimés d'emballages et cartons brun pliés (petites dimensions)
Jusqu'à là ça va pour vous mais attention, ce n'est pas fini.

NE SONT PAS CONCERNES

- Produits jetables (coton souillé, couches...).
- Films alimentaires et films plastiques entourant les packs et les lots.
- Emballages souillés (barquettes de plats préparés, cartons de pizza par exemple).
- Pots et barquettes en plastique (pot de yaourts, pot de crème fraîche en plastique...).



Eh bien qu'est-ce que l'on vous raconte, pourtant là où vous habitez avant ou à votre travail ou dans votre famille, certains de ces déchets vont dans la poubelle jaune, c'est possible ! Le tri ce n'est pas simple et les consignes de tri dépendent du lieu où vous êtes. Dans le Grand-Reims les règles sont les mêmes partout mais pas dans les agglomérations environnantes, car les modalités de tri dépendent de l'équipement des centres de tri... Des évolutions pour permettre de recycler plus de déchets sont prévues pour 2023-2024. Les erreurs les plus fréquentes sont de mettre dans la poubelle jaune les pots de yaourts, les couches (oui, oui), les « suremballages » plastiques et les cartons de pizza. Pour tous, c'est la poubelle à ordures ménagères (la verte foncée) sauf pour la boîte de pizza : du fait de la graisse imbibée, elle ne peut pas aller en poubelle jaune mais peut aller dans le composteur. Cela vaudrait peut-être le détour de venir vous renseigner le 12 juin au tri-truck du Grand-Reims, de 14h à 18h place Jacques Brel.

Entretien des espaces verts zoom sur le fauchage raisonné



Depuis plusieurs années, le service des espaces verts de la commune est engagé dans une démarche plus soucieuse de l'environnement. Les méthodes de travail ont été adaptées. Par exemple, en régie, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé.

Mais respecter la nature passe aussi par des techniques d'entretien différentes. Si auparavant, les Bricocorcelliens étaient habitués à voir toutes les pelouses des parcs tondues rasées ainsi que les bas-côtés des chemins piétonniers, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Chaque espace est entretenu de manière différente selon sa situation géographique et la faune et flore qu'il abrite.

C'est ce qu'on appelle la gestion différenciée des espaces.

C'est pour cette raison qu'aux bords de Vesle, un fauchage n'est réalisé qu'une à deux fois par saison. De début mai à fin juillet, il est réduit à 50 cm. Quelques passages sont tout de même dégagés pour accéder à la rivière et aussi libérer de l'espace pour les familles qui souhaiteraient pique-niquer dans l'herbe.

L'objectif est de laisser la nature se développer pour que les plantes indigènes réapparaissent. Celles-ci vont attirer des insectes qui vont eux-mêmes attirer des oiseaux et petits rongeurs qui vont à leur tour attirer d'autres espèces. Ce fauchage raisonné est complété par une renaturation par le biais d'un d'ensemencement de jachères fleuries pour favoriser cette biodiversité.

Le saviez-vous ? Notre commune (à l'extrémité nord-ouest) est concernée par l'existence d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2. Une raison supplémentaire de continuer les efforts en la matière et d'accepter ce « retour de la nature ».



La plante du mois

L'Angélique en arbre du Japon *Aralia elata*



Type : Arbuste
Exposition : soleil, mi-ombre
Rusticité : jusqu'à -15°
Sol : frais à humide
Lieux : Rue de la Libération (massif autour du R.P et massif angle libération /Jean Bapt.Vaillant). Entrée de ville, rue Pasteur, dans le jardin fermé Charles de Gaulle (vient d'être planté)

Particularités : Cet arbuste structurant original est utilisé dans les massifs mixtes de la commune.

Il a une belle floraison blanche en grands bouquets et mellifère. Il prend une coloration automnale intéressante avec un graphisme aussi original. Il est en bois épineux.



Règles de vie l'été approche

Espaces publics

Dans les jardins, les espaces verts ou places publiques, veillez-à :

- Ne pas troubler la tranquillité, la décence et l'ordre public.
- Ne pas endommager les fleurs et massifs fleuris, les bancs et de manière générale, tous les biens et équipements publics.
- Ne pas répandre les débris (papiers, mégots, chewing-gums, masques etc.) utiliser les poubelles prévues à cet effet.
- Respecter les aires de jeux pour enfants, ne pas monopoliser les jeux, chacun y a droit !



Sur la voie publique veillez à :

- Balayer le trottoir devant votre habitation,
- Nettoyer les rues ou parties de rues salies par son ou ses véhicules.
- Tailler/élaguer /couper les branches et haies provenant de sa propriété qui progressent sur les voies communales.
- Respecter les servitudes de visibilité prévues au Code de voirie routière.

Le NON RESPECT de ces règles peut vous coûter de 38 à 450 € d'amende.

Bon voisinage.

Règle de bonne harmonie

- Entretenez la convivialité : le rapport de bon voisinage se cultive au quotidien
- Privilégiez le dialogue et la communication ;
- Restez conciliants en toutes circonstances, favorisez les échanges de services, de solidarité ;
- Entretenez votre jardin : espaces verts, ordures ménagères...
- Surveillez votre animal de compagnie.

Recours et démarches :

La vie en communauté suppose une TOLERANCE entre voisins. Les conflits ne sont pas une fatalité et des moyens de préventions existent. Le premier sera d'informer votre voisin de la gêne qu'il provoque.

De manière générale, demandez-vous :

Le problème se pose-t-il souvent ?

Suis-je seul à être embêté ou d'autres voisins ont-ils le même problème ?

Exprimez vous calmement. Demandez cordialement à votre voisin de venir chez vous pour qu'il se rend compte par lui-même. Décidez ensemble des solutions de bon sens.

Nuisances sonores.

Tout bruit excessif dans une maison ou un immeuble peut être sanctionné quelle que soit l'heure et pas seulement à partir de 22 H.

Certains bruits intempestifs (abolement, volume sonore élevé, pot d'échappement bruyant) peuvent gêner la vie quotidienne de jour comme de nuit.

Tard le soir et tôt le matin, évitez d'être bruyants sur la voie publique.

Si vous organisez une fête ou un déménagement, pensez à prévenir vos voisins.

Ce que l'on risque : le tapage DIURNE est interdit au même titre que le tapage NOCTURNE. Les amendes sont identiques de 68 à 450 €.

Nos amis les animaux

Les promenades peuvent vite être gâchées par un slalom entre les déjections canines. Ces nuisances peuvent être résolues par des solutions simples et un peu de civisme.



En toutes circonstances, le propriétaire est RESPONSABLE de son animal.

Pour bien vivre avec nos amis les animaux, pensez à :

- Ramasser les déjections de votre animal en vous munissant d'un sac.
- Lors de votre promenade, tenir votre chien en laisse.
- Faire identifier et vacciner votre animal, c'est OBLIGATOIRE.
- Déclarer à la police municipale votre chien de garde ou de défense de 2^{ème} catégorie.

Le NON RESPECT de ces règles peuvent vous coûter jusqu'à 750 € d'amende.

Frelon asiatique c'est de saison

Le frelon asiatique, frelon à pattes jaunes, est de retour autour de nos maisons. Depuis plusieurs années le frelon asiatique fait son apparition vers le printemps pour détruire nos abeilles... Effectivement cet insecte se nourrit essentiellement d'abeilles, il est surtout attiré par le miel.

Les abeilles stressent en sa présence, elles arrêtent de sortir de la ruche et elles meurent de faim. L'impact le plus important des frelons asiatiques sur les abeilles n'est pas qu'ils les mangent, mais qu'ils affaiblissent les colonies en limitant les récoltes de nectar et de pollen à un moment où les abeilles élèvent leurs dernières ouvrières de l'année et font leur réserve pour passer l'hiver.

Et si on est piqué ? La piqûre de frelon asiatique est douloureuse, mais pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille. Si vous êtes piqué, il faut désinfecter à l'eau et au savon et désinfecter avec un antiseptique. Les ennuis surviennent en cas de piqûres multiples (quand on dérange un nid par exemple). Les personnes allergiques doivent bien sûr rester très prudentes.

Il existe plusieurs pièges à frelon asiatique, n'hésitez pas à aller sur le site de la Mairie pour suivre toutes les étapes de la construction d'un piège avec deux bouteilles en plastique...



Musique

École de musique reprise en présentiel

Les Professeurs de l'École de Musique ont tous repris leurs cours en présentiel dès le 19 mai, renouant ainsi avec un enseignement plus proche, plus humanisé au regard d'un enseignement en visio qu'il ne faut pas cependant pas jeter au orties, tant il fut utile pour notre fonctionnement. Les obligations sanitaires sont toujours rigoureuses (variant 'Indien'), et nos auditions publiques sont donc reportées à 2021-22, précautions obligent. Toutefois, l'école de musique et les élèves de Jacques Prévert ont eu l'occasion de matérialiser leur travail en enregistrant 'Le Chant des Partisans' pour la commémoration du 8 mai, et en place du spectacle public Chant-Choral de fin d'année, une vidéo devrait se substituer au spectacle vivant.



C'est en visio que se tient notre prochain Conseil d'Administration (31/05), préparant notre rentrée prochaine sous la vice-présidence de Madame Paupette. Vous trouverez dans le prochain Info les dates d'inscriptions pour l'année scolaire à venir que nous espérons tous simplement 'normale'.

ASSBC Athlétisme stages

C'est reparti pour les compétitions, qu'elles soient sur piste ou en plein air, certes avec protocole sanitaire mais que cela fait du bien... Déjà de belles performances ont été enregistrées notamment à la marche avec notre minime Clément qui réalise 15'50"26 au 3000 marche (performance lui permettant d'entrer dans le suivi national 2028). En juin les compétitions vont s'accélérer, tous les athlètes vont retrouver la piste, la route ou les sous-bois. Merci à nos officiels Bricocorcelliens qui permettent grâce à leur participation la tenue de ces rencontres.. Date importante à retenir : Le trail des Tordus des 10 et 11 juillet dans lequel l'assbc athlétisme est impliquée.



ASSBC Basket Handibasket féminin



Avec la collaboration de Madame La Maire de Saint-Brice Courcelles, Evelyne Quentin, l'équipe de France de handibasket féminine a pu s'entraîner dans les meilleures conditions au complexe Salvador Allende. Cette délégation prépare actuellement un championnat d'Europe et une qualification pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. Merci à la Mairie pour son implication et sa disponibilité.

Une reprise progressive pour nos jeunes

Depuis maintenant 1 mois, nos jeunes basketteuses et basketteurs ont pu reprendre le basket sur le terrain extérieur tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur. L'occasion de renouer le contact avec la jeunesse du club.



Changement de direction

Après plusieurs années sous la casquette de dirigeant de l'ASSBC Basket, Jean-Luc Lanceleux cède sa place à Laurie Lievard nouvelle présidente du club de basket.

Résonance multiplie les projets

L'association Résonance multiplie les projets malgré la prolongation de la période de restrictions sanitaires. Un programme spécial a été proposé durant les vacances d'avril avec l'ouverture des cours en ligne gratuits pour toute personne désireuse de découvrir les cours de Jazz de Nora, les séances de Yoga nocturne de Patricia ou les ateliers de renforcement musculaire de Carine. Des challenges sportifs ont été l'occasion de maintenir les adhérents actifs et créatifs. Des vidéos seront tournées tout au long du mois de juin et publiées sur les réseaux afin de présenter un échantillon du répertoire du collectif. Pour fêter la reprise des activités dans la salle de danse, un stage de fin d'année sera organisé le week-end du 3 et 4 juillet.

Pour plus d'informations, contactez l'association.

Toute l'actualité de Résonance est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : <https://resonancedanse.wixsite.com/reims>

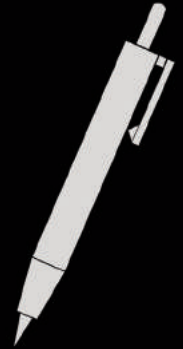
Contact : resonance.danse@gmail.com (Présidente : Mélissa Galasso) / Page facebook : [resonancedansereims/](https://www.facebook.com/resonancedansereims/) Page Instagram : [resonance.danse](https://www.instagram.com/resonance.danse/).



Expression des minorités 23

L'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales impose qu'un espace soit réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans le bulletin d'informations générales. Ces conseillers bénéficient d'un droit d'expression individuel s'ils ne sont rattachés à aucun groupe. M. Saingery, Mme Henry et M. Billy ont été élus sur la liste « Saint Brice Courcelles 2020 » mais ne se sont pas constitués en groupe. Ils bénéficient donc tous les trois d'un espace d'expression égal.

*Dimanches 20 et 27 juin se dérouleront les élections
régionales et départementales (cantons)*



Pensez à apporter votre stylo pour la signature...

Faites vivre la démocratie, venez voter !

OPPORTUNISME POLITIQUE, FÉLONIE ET FOURBERIE

L'opportunisme en politique consiste à des changements fréquents de programmes ou de positions, à agir selon les circonstances du moment afin de servir au mieux ses propres intérêts, de tirer le meilleur parti de la situation, au détriment des principes moraux et doctrinaux. Du latin opportunus, qui conduit au port, il s'agit pour le candidat ou l'élu d'attirer un maximum de votes lors des élections et/ou d'obtenir un poste quitte à perdre ses valeurs dans les moyens utilisés. Nous pensons que ceci est l'apanage de nos politiciens nationaux. Hélas, non, même à notre petit niveau communal, c'est triste de'en faire l'expérience. Pour ma part, c'est l'honnêteté et la fidélité à mes valeurs, qui m'importent et me guident dans mon engagement d'élu local au service de l'intérêt général.

Au cours de la campagne électorale des municipales 2020, nous avons dû faire face à des attitudes troublantes de notre tête de liste : refus de nous parler du contenu de son rendez-vous avec le maire après le dépôt de notre liste, retrait d'articles du site sans explication à l'issue de cette rencontre, refus de nous associer à la préparation de la réunion publique... Puis, après les élections, lors de la période de confinement et de déconfinement, nous avons appris que notre tête de liste d'union citoyenne, avait été négocier juste après le dépôt de notre liste à la préfecture, sans en avertir ses colistiers, une demande de rapprochement avec la liste « Vivre et Agir » en vue d'obtenir un poste et d'être préparé à devenir le successeur du maire. Après le décès du maire, nous avons été prévenus de ses tractations auprès de chacun des deux candidats potentiels au poste de maire de la liste « Vivre et Agir » en vue d'obtenir un poste d'adjoint (poste indemnisé contrairement à celui de « simple » conseiller municipal). Toutes ces démarches, qu'il a reconnu avoir réalisées pour son propre intérêt, se sont soldées par une fin de non-recevoir de la part de l'équipe « Vivre et Agir », et vous le comprendrez aisément, par créer une stupeur au sein de notre liste d'union citoyenne.

Ces événements sont aux antipodes de mes pratiques et de mon engagement politique. N'étant pas en phase avec de tels agissements individualistes et opportunistes, j'ai pris mes distances vis-à-vis de la personne, Nicolas SAINGERY. Mais, je reste fidèle aux autres membres de la liste d'union citoyenne pour porter au sein du conseil municipal les valeurs et les idées qui nous unissent concernant les besoins et le développement de notre commune, pour continuer à agir dans le sens de l'intérêt collectif.

Aujourd'hui, je sors de mon silence vis-à-vis de ces événements, car M. Nicolas SAINGERY, en séance du conseil municipal du 26 mars 2021, s'est à nouveau permis de tenir des propos mensongers sur cette prise de distance ainsi que sur la constitution et la composition des commissions municipales. Absente lors de ce conseil pour raison de santé, j'ai pris connaissance de cette intervention orale à la lecture du procès-verbal de séance au cours de la 2ème quinzaine d'avril. Ses habléries tendent à nous discréditer et mettre en doute notre probité, alors que ce dont il se plaint n'est en réalité que la conséquence de son propre comportement et de sa méconnaissance du fonctionnement des institutions publiques.

« Si vous voulez être respecté, commencez par être respectable et, en outre, assez costaud pour imposer le respect. » William SOMERSET MAUGHAM

Séverine HENRY

Conseillère municipale

*Cet encart nous est dédié pour mettre en lumière
des sujets qui vous tiennent à cœur.
Rendez-vous sur internet pour en parler...*

pour-Saint-Brice-Courcelles.fr

*68000€ de subvention pour l'école de musique,
1200€ pour l'harmonie,
aucun musicien pour fêter l'armistice...*

*Cette année, plus que jamais,
les appareils photos ont remplacé
les instruments de musique.*

nicolas@saingery.fr



Hommage à Jean Claude Fontalirand

Madame Evelyne Quentin, Maire de Saint Brice Courcelles. Le Conseil Municipal et la famille de Jean Claude FONTALIRAND maire honoraire de la commune vous invitent à l'hommage qui lui sera rendu le Samedi 19 Juin à 14h ; A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera organisé à la salle des fêtes pour partager le verre du souvenir.

RDV, Parking du gymnase

Horaires mairie

Lundi : 13h30 - 18h
Mardi : 13h30 - 18h
Mercredi : 8h - 12h / 13h30 - 18h
Jeudi : 13h30 - 18h
Vendredi : 13h30 - 18h
Pas d'ouverture de Mairie les samedis au mois de Juin

Pass'sport pour les jeunes



Qu'est ce que le « Pass'Sport » ?

C'est une allocation de rentrée sportive. D'un montant de 50 euros, cette aide de l'État est destinée aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021, aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ainsi qu'aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Elle leur permettra de prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive dès septembre 2021 durant toute l'année scolaire 2021-2022.

Pour les jeunes,

c'est une opportunité de rejoindre un club, retrouver des camarades, pratiquer son sport favori ou l'essayer. Pour les familles, c'est un soutien socio-éducatif, une activité et un cadre structurants pour leur enfant.

Comment cela fonctionne ?

Les familles éligibles seront notifiées de cette aide par un courrier dans la 2ème moitié du mois d'août. Elles devront présenter ce courrier aux clubs sportifs de leur choix et volontaires du réseau

Pass'Sport lors de l'adhésion de leur enfant et se verront retrancher 50 euros à l'inscription. Ce montant couvre tout ou partie du coût d'inscription dans un club, c'est-à-dire à la fois la partie « licence » reversée à la fédération, ainsi que la partie « cotisation » qui revient au club. Elle sera donc versée non pas aux familles mais directement aux clubs. Cette aide sera cumulable avec les dispositifs similaires mis en place par de nombreuses collectivités et les aides de la Caisse d'Allocations Familiales.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé : - dans les associations sportives affiliées aux fédérations sportives agréées ; - dans les quartiers prioritaires de la ville, auprès de toutes les associations sportives agréées qu'elles soient affiliées ou non à une fédération sportive ; - dans le réseau des maisons sport-santé reconnues par les ministères de la Santé et des Sports. Toutes les associations partenaires devront être volontaires, proposer une découverte gratuite de leur activité avant de confirmer la prise de licence. Les associations sportives partenaires du dispositif Pass'Sport seront identifiées sur une carte interactive disponible sur le site www.sports.gouv.fr

Déchets ménagers

Bac vert : ramassage les lundis et jeudis ;
Ramassage tri sélectif : bac jaune, tous les jeudis.

E.F.S don de sang

51 volontaires sont venus au don du sang lundi 3 mai Nous tenions à les remercier de leur participation en cette période de pandémie. Grâce à leur action, ils ont contribué à satisfaire les demandes importantes de produits sanguins qui sont adressés quotidiennement à l'EFS.

Marché artisanal



Pleins Feux annulation des feux de la St-Jean

Suite aux nouvelles mesures sanitaires, notamment le couvre-feu à 23h, les feux de la St Jean sont annulés ! Toute l'équipe de Pleins Feux en est désolée et espère pouvoir maintenir les autres animations prévues comme le vide-grenier du 3 octobre et l'expo des artistes locaux les 16 et 17 novembre.